

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Losset, 14 juillet 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Losset, 14 juillet 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Losset](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 juillet 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Losset](#)

Lieu de destinationHirson (Aisne)

Description

RésuméSur le recouvrement d'une créance. Godin accepte le nouveau délai demandé par Losset pour régler les marchandises fournies par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire à la condition de lui fournir une caution que la famille de Losset pourrait lui proposer.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Losset

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Hirson (Aisne) en 1848.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (355)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1849

355

Hirson
de Guillet

Monsieur Lasset

après m'avoir fait attendre aussi longtemps
le paiement de 150^{fr} que vous vous étiez
précisément engagé à me payer, et maintenant
vous venez me faire demande ~~en~~ ^{pour} délai
indéfini pour payer. Vous conviendrez que
malgré les enseignements qui me sont donnés
sur vos antécédents honorables et ceux de votre
famille, qui ne m'ont plus permis d'auver
de confiance à vos promesses.

Je suis pourtant tout disposé à vous
accorder les délais dont vous avez besoin, mais
à la condition que vous me fournirez une
caution autrement ma déference ne servirait
qu'à favoriser d'autres créanciers à mon détriment
ce qui a déjà eu trop lieu.

Puisque vous avez pour faire face à vos
engagements il est tout naturel que votre famille
tienne à honneur de vous faciliter à les
remplir. Je ne doute donc pas que la garantie
que je vous demande me sera offerte
sans que je sois obligé de poursuivre le recouvrement
de ma créance.

agréé

St Quentin

Monsieur

18

Je viens de remarquer à mon arrivée que
l'arrêt en jugement que je vous ai remis ne
contient pas la qualification de la nature de
la contrefaçon. Je vous prie donc de le
faire précéder de ces quelques mots

Contrefaçon de poêles cuisinières et
objets de poiterie de la fabrique de Godin ^{inventeur}
l'arrêt en jugement rendu pour ce motif en appel
de Lyon le 12 mai 1849 en appel d'un jugement
rendu par le Tribunal de Vesime le 14 janvier précédent

agréé